

**INSTANCE SPÉCIFIQUE MÉTIER BORD****POUR LES ASCT,
LA CGT EXIGE DES MOYENS !**

Le 9 novembre, la Direction organisait la seconde réunion de l'ISMB, après un premier volet le 29 juin dernier. Cette instance, née à la suite du conflit des ASCT de décembre 2022, est censée recréer un lieu d'échanges entre une nouvelle direction métier et les ASCT. Cependant, le cloisonnement par activité, la mainmise persistante des activités et l'absence de moyens et d'autorité de la direction Bord rendent les prises de décision difficiles.

Quatre sujets étaient à l'ordre du jour : la sécurité, le recrutement, Cosmo 2 et la formation initiale. En complément, la Direction a fourni plusieurs éléments chiffrés permettant aux fédérations syndicales de suivre les évolutions d'effectif, les parcours professionnels et autres sujets spécifiques (hébergement, PRR...).

Des intentions, mais le concret se fait attendre !

À la lumière des échanges, des informations obtenues et des prises de décision, il reste du chemin pour que le contenu de cette instance satisfasse la CGT. En effet, depuis la dissolution de la DDTE, la Fédération CGT des cheminots, dans le souci de défendre les intérêts des ASCT, a bataillé pour le retour d'une direction métier garante de l'unicité du métier. Si le conflit de décembre 2022 a permis la création de l'ISMB, force est de constater qu'elle ne possède ni l'autorité ni les moyens nécessaires pour améliorer le quotidien des ASCT. **Aussi, pour la CGT, il sera nécessaire de se mobiliser pour faire entendre nos revendications.**

Effectifs : de l'amélioration, mais nous sommes encore loin du compte !

Au 30 septembre 2023, l'entreprise compte 9 260 ASCT, dont 295 CDD, soit + 58 par rapport à fin mai et + 231 par rapport à décembre 2022. Les RET sont au nombre de 465, soit en moyenne un RET pour 20,6 ASCT. Plus d'un ASCT sur deux (54%) dépend de l'activité TER, 37% de l'activité Voyages (Inoui, IC, Ouigo...) et 7% de l'activité Transilien.

487 recrutements ont été réalisés sur les 550 budgétisés pour 2023. Pour la CGT, ces difficultés dans le recrutement mettent en exergue un manque évident d'attractivité de la SNCF. Aussi, la délégation CGT a exhorté la Direction à dépasser le cadre de sa présentation et à apporter un éclairage précis sur les causes identifiées : est-ce la rémunération, le projet d'entreprise présenté, les horaires de travail ou les perspectives de travail proposées qui font que de plus en plus de nouveaux embauchés ne souhaitent pas rejoindre l'entreprise ou y rester ?

Toutes ces questions resteront sans réponse avec une direction solidement fixée à la présentation de son processus de recrutement...

Si le sujet de la sûreté n'était pas prévu à l'ordre du jour, la CGT l'a tout de même abordé au regard du relèvement du plan Vigipirate, qui place les ASCT en première ligne.



Dans ce contexte, la Direction fait du déploiement de la caméra-piéton son principal argument. Elle a d'ailleurs annoncé la commande de 2 500 nouvelles caméras pour les 6 prochains mois (2 102 sont déjà déployées...), tout en précisant son côté expérimental et l'attente de la décision du législateur.

Pour la CGT, une fois de plus, la Direction n'est pas transparente. Elle ne fera croire à personne qu'elle entend investir 3,6 millions d'euros dans l'achat de caméras-piétons sans avoir la moindre garantie sur la possibilité de son déploiement. La CGT a rappelé en outre que le port de la GoPro devait rester sur la base du volontariat. Si la Direction confirme que cela demeurera la règle, la vigilance s'impose.

Aussi, la CGT a rappelé ses revendications, qui commencent immédiatement par le respect strict des équipements de train prévus :

- l'accompagnement de tous les trains, y compris EAS et ANS ;
- le respect et le renforcement du cursus de formation Sûreté ;
- la fin de certaines pratiques managériales visant à la politique du chiffre et incitant les ASCT à se mettre en danger.

Parcours pro : verre à moitié plein ou à moitié vide ?

L'accord du 22 décembre 2022 a permis de redéfinir certaines règles concernant le respect des parcours professionnels. Or, force est de constater que plusieurs établissements enfreignent ces règles et persistent à demander des CV et à effectuer des entretiens d'embauche aux ASCT qui changent d'activité. Dans le même temps, nous assistons à une communication à grande échelle pour l'embauche de CDD sur Inouï, alors que certains établissements TER dissimulent aux ASCT les places vacantes à Inouï.

La CGT a exigé une intervention forte, qui doit dépasser le cadre de la recommandation. La CGT y veillera !

Sécurité : une présentation décevante !

La Direction a annoncé le port d'un brassard jaune pour les titulaires lors des procédures de départ. Cette mise en place survient après une expérimentation sur Intercités et concernera toutes les activités (Voyages et TER).

Concernant le dossier PRR, au 9 novembre, 57 prestations ont eu lieu sur TER sur 68 sollicitations. Toutes ont eu lieu sur TER. Les ADC seront sollicités sur les trains EAS, ce qui est un changement de taille par rapport aux annonces initiales lors des différents échanges, en DCI notamment.

Une fois de plus, la Direction transfère de plus en plus ses responsabilités sur les cheminots au motif des politiques destructrices d'emplois qu'elle opère.

En conclusion, pour la CGT, cette instance spécifique Métier Bord, au-delà de garantir l'unité du métier d'ASCT, doit pouvoir permettre de réelles prises de décision et de prescription vis-à-vis des activités. Aussi, la CGT continuera à porter les intérêts des ASCT et de tous les personnels de la filière Trains pour que les débats et échanges se transforment en décisions.

